

Compte rendu de séance

Séance du 21 Juin 2017

L' an 2017 et le 21 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GOIN Bernadette, Maire.

Présents : Mme GOIN Bernadette, Maire, Mmes : GROUSSIN Magali, JOYEUX Pascale, MAHRACH Virginie, MEYER Katy, THIBERT Claudine, VANDEWALLE Annick, MM : BOURCHEIX Philippe, CHALOPIN Jean-Pierre, LAMBERT Daniel, LOYE Christian, NEVEU Guerric

Absents : MM. CLAVIER Bernard, LAMBERT Daniel (Pouvoir à M. CHALOPIN Jean-Pierre), Mme FROMENTEAU Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

Date de la convocation : 14/06/2017

Date d'affichage : 14/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. SUMAN Sacha

Approbation du procès verbal de la séance du 20/04/2017.

Décision modificative n° 1 - Budget communal

réf : 01 06 2017

Madame le maire propose de réajuster le budget 2017 Section de fonctionnement - Dépenses, et d'ajouter des crédits aux articles 739211 (Attribution de compensation) et 739223 (FPIC) du Budget Communal , crédits présents dans l'article 615231 (Entretien et réparations voirie) :

	BP- Berry-Bouy 2017	Décision modificative n°1
<i>011-Charges à caractère général</i>		
615231-Entretien et réparations voirie	89.000€	78.000€ (soit -11.000€)
<i>014-Atténuations de produits</i>		
739211-Attribution de compensation	0€	4.289€ (soit +4.289€)
739223-FPIC	0€	6.711€ (soit +6.711€)

Après avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la décision modification n°1 du Budget communal primitif 2017

-**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Signature de la convention Agglobus

réf : 02 06 2017

Madame le maire propose la signature d'une "convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement pour la mise en accessibilité d'arrêts de bus du réseau de transports AggloBus" entre la commune et le Syndicat Mixte des Transports AggloBus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la convention
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette dernière.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs des sorties prévues durant l'accueil de loisirs de l'été 2017

réf : 03 06 2017

Madame le Maire expose les sorties prévues lors de l'accueil de loisirs de l'été 2017.

Les tarifs proposés des sorties sont :

Disneyland Paris.....34€/enfant (1 adulte gratuit pour 8 enfants, accompagnateur supplémentaire 67€)

L'Odyssée du Berry.....5€/enfant (1 adulte gratuit pour 6 enfants, accompagnateur supplémentaire 5€)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des sorties de l'accueil de loisirs de l'été 2017
- **AUTORISE** Madame le maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Choix du transporteur pour les sorties prévues durant l'accueil de loisirs de l'été 2017

réf : 04 06 2017

Suite aux sorties prévues pour l'accueil de loisirs de l'été 2017, Madame le maire propose de choisir un transporteur.

Pour se faire, 3 transporteurs ont été contactés, et seulement 2 nous ont fourni un devis :

STI.....1160.50€ (Disneyland) et 269€ (L'odyssée du Berry)

Keolis.....1080€ (Disneyland) et 270€ (L'odyssée du Berry)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **CHOISI** la société Keolis, pour les deux sorties prévues durant l'accueil de loisirs de l'été 2017,
- **DECIDE** de la prise en charge totale du coût du transport par la commune,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer les documents concernés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2017

réf : 05 06 2017

Annule et remplace la délibération 06_06_16 du 15 juin 2016.

L'accueil périscolaire comprend l'accueil du matin, l'accueil du soir (avec goûter), et le mercredi (sans goûter).

Les tarifs appliqués dépendent du quotient familial comme il suit :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
QF<700	700<QF<1300	1300<QF

Il est proposé au conseil municipal de réviser les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité, à 12 voix "pour" et 1 abstention :

-**Fixe** les tarifs suivants :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Accueil Matin	1.33€	1.58€	1.83€
Accueil soir (avec goûter)	2.10€	2.40€	2.70€
Accueil mercredi (sans goûter)	3.27€	3.88€	4.50€

-**Décide** qu'un forfait unique de 0.50€ sera appliqué de 16h à 16h30, par jour et par enfant. Ce forfait ne s'appliquera pas aux enfants prenant le bus scolaire ou fréquentant l'accueil périscolaire.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Tarifs de l'accueil de loisirs de l'été et des petites vacances à compter du 1er juillet 2017

réf : 06 06 2017

Annule et remplace la délibération 07BIS_06_16 du 15 juin 2016

Durant les vacances scolaires, la commune propose un accueil de loisirs de 9h à 17h. Les enfants pourront être accueillis avant l'ouverture, à partir de 7h30, et après la fermeture, jusqu'à 18h30. Les tarifs appliqués dépendent du quotient familial comme il suit :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
QF<700	700<QF<1300	1300<QF

Il est proposé au conseil municipal de réviser les tarifs à compter du 1er juillet 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à **l'unanimité** :

-**Fixe** les tarifs suivants pour les enfants de la commune:

	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
Tarif/jour semaine complète	10.20€	6.15€	11.01€	6.96€	11.83€	7.78€
Tarif/jour	11.32€	7.27€	12.55€	8.50€	13.78€	9.73€
Tarif 1/2 journée (goûter inclus)	7.63€	3.58€	8.25€	4.20€	8.86€	4.81€

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Accueil matin (7h30-9h)	1.33€	1.58€	1.83€
Accueil soir (17h-18h30)	1.33€	1.58€	1.83€

-**Fixe** les tarifs suivants pour les enfants extérieurs à la commune :

	Avec repas	Sans repas
Tarif/jour semaine complète	13.85€	9.80€
Tarif/jour	15.83€	11.78€
Tarif 1/2 journée (goûter inclus)	9.93€	5.88€

Accueil matin (7h30-9h)	1.83€
Accueil soir (17h-18h30)	1.83€

-**Décide** d'établir une pénalité de 6€ en cas de non respect des horaires du centre

-**Accorde** une réduction de 50% pour le 3e enfant d'une même famille présent le même jour

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2017

réf : 07 06 2017

Annule et remplace la délibération n°10/06/15 du 17 juin 2015.

Il est proposé au conseil de maintenir le tarif de 4.05€ par repas pour la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à **l'unanimité** :

- **DÉCIDE** du maintenir le tarif de 4.05€ par repas pour la restauration scolaire, à compter du 1er septembre 2017.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Délégation d'attribution au Maire - dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme pour la démolition, transformation ou édification des biens municipaux

réf : 08 06 2017

Madame le Maire expose que, depuis février 2017 :

"Le maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

Alinéa 27 : de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux."

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner délégation à Madame le Maire pour procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents concernés par l'alinéa 27 de l'article 74 de la loi 2017-257 du 28 février 2017, pour la durée de son mandat.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de location - Auberge

réf : 09 06 2017

Annule et remplace la délibération n°08_05_16 du 18 mai 2016

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location pour le gîte "L'auberge" à compter du Mercredi 21 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants, à compter du 21 juin 2017 :

	Plein Tarif	Tarif habitant (-10%)
Forfait mid-week gîte comple (du lundi 17h au vendredi 17h - hors jours fériés)	1 005€	905€
Forfait gîte complet /nuit De 11h à 17h	567€	510€
Forfait gîte complet /nuit De 14h à 17h	456€	411€
4 personnes/nuit/chambre	91€	82€
3 personnes/nuit/chambre	75€	67€
2 personnes/nuit/chambre	65€	58€
1 personne/nuit/chambre	55€	49€

En cas de location sur une période comprenant un changement de tarif, le tarif appliqué sera celui en vigueur au début du séjour.

Options : (sans réduction possible)

	Tarif
Accessoires de puériculture : prix/jour	3€
Lit supplémentaire/nuit	12€

Invités au repas :

- gratuité pour le 1er et 2e invité
- 3€/pers et par repas, à partir du 3e invité

Prestation complémentaire : les draps seront loués selon les tarifs appliqués par le prestataire.

- **DECIDE** d'appliquer une réduction de 10% à partir de la troisième nuitée pour les extérieurs (dès la première nuitée pour les habitants de la commune)
- **DECIDE** qu'un forfait ménage de sortie de location est inclus aux tarifs,
- **DECIDE** que des adaptations aux tarifs en vigueur peuvent être envisagées pour la location du gîte, en fonction du nombre de jours de présence, et du nombre de personnes.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de location - Moulin

réf : 10 06 2017

Annule et remplace la délibération n°02_09_16 du 14 septembre 2016

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location pour le gîte "Le Moulin" à compter du Mercredi 21 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants, à compter du 21 juin 2017 :

	Demi-gîte (7 pers.)	Tarif habitant demi-gîte (-5%)	Gîte complet (15 pers.)	Tarif habitant gîte complet(-5%)
Semaine (du samedi 16h au samedi 10h)				
Haute saison	1 041€	989€	1 472€	1 399€
Moyenne saison	881€	836€	1 241€	1 179€
Basse saison	720€	684€	1 009€	959€
Week-end (du vendredi 17h au dimanche 17h)				
Haute saison	477€	453€	654€	621€
Moyenne saison	423€	402€	584€	555€
Basse saison	382€	363€	524€	498€
Mid-week (4 nuits du lundi 17h au vendredi 10h)				
Moyenne saison	551€	525€	754€	718€
Basse saison	458€	436€	623€	593€
Nuitée (hors forfait)				
Haute saison	230€		288€	
Moyenne saison	208€		255€	
Basse saison	188€		226€	

Dépôt de garantie : demi-gîte - 450€, gîte complet - 600€.

En cas de location sur une période comprenant un changement de tarif, le tarif appliqué sera celui en vigueur au début du séjour.

Options : (sans réduction possible)

	Tarif
Ménage /heure	16.50€
Accessoires de puériculture : prix/jour	3€
Accueil des animaux : prix/jour et /animal	4€

Prestation complémentaire : les draps seront loués selon les tarifs appliqués par le prestataire.

- **DECIDE** d'appliquer une réduction de 5% à partir de la deuxième semaine pour les extérieurs
- **DECIDE** qu'un forfait ménage de sortie de location est inclus aux tarifs,
- **DECIDE** que des adaptations aux tarifs en vigueur peuvent être envisagées pour la location du gîte, en fonction du nombre de jours de présence, et du nombre de personnes.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs de location - salles de réunion Auberge

réf : 11 06 2017

Annule et remplace la délibération n°09_05_16 du 18 mai 2016

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location pour les salles de réunion de "L'auberge" à compter du Lundi 1er Janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants, à compter du 1er janvier 2018 :

Tarif journée (24h)	Tarif 1/2 journée (12h)	Tarif de 9h-18h	Tarif de 18h-9h
Grande salle de réunion			
170€	81€	116€	116€
Petite salle de réunion			
85€	42€	58€	58€

Location du pack sono/vidéoprojecteur (uniquement dans la grande salle de réunion) : 161€

- **DECIDE** qu'un chèque de caution sera demandé : 300€ pour la grande salle de réunion, 200€ pour la petite salle de réunion et, 300€ pour le pack sono/vidéoprojecteur,
- **DECIDE** d'appliquer une réduction de 10% sur la location des salles, et sur la location du pack sono/vidéoprojecteur pour les résidents du gîte et les habitants de la commune.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Fonds de solidarité logement

réf : 12_06_2017

Madame le Maire expose le soutien dont ont bénéficié les administrés de Berry-Bouy en 2016 dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Il est proposé au Conseil de définir le montant de la contribution de Berry-Bouy au FSL pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de contribuer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de **150€** pour l'année 2017,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents concernés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention RASED (102.61€)

réf : 13_06_2017

Madame le Maire expose que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Saint-Doulchard a sollicité la commune pour une aide financière pour l'achat d'un logiciel.

Il est proposé au conseil d'accorder une subvention de 102.61€ à la commune de Saint-Doulchard pour l'achat du logiciel mentionné (participation proportionnelle au nombre d'élèves).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 102.61€ pour le RASED de Saint-Doulchard,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents concernés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Organisation du temps scolaire à l'école

réf : 14_06_2017

Entendu l'exposé de M. SUMAN, Adjoint au Maire, délégué à l'enfance,

Vu la brève de M. Le Ministre de l'Education du 13 juin 2017,

Il est proposé au Conseil de revoir les horaires des écoles de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier les horaires comme il suit :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h // 13h45-16h

Mercredi : 9h-12h

- **DECIDE** de supprimer les nouvelles activités périscolaires.

(pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Achat d'un tracteur-tondeuse

réf : 15_06_2017

Madame le Maire expose la nécessité d'acquérir un nouveau tracteur-tondeuse pour la commune.

Deux revendeurs ont été contactés afin d'établir des devis :

Jamo.....11 883,60€ HT

Motoculture Plaisance.....12 871.61€HT

La commission achat s'étant réunie le 20 juin 2017,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **CHOISI** l'entreprise Jamo pour l'achat du tracteur-tondeuse,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer les documents concernés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Achat d'un camion-benne

réf : 16BIS_06_2017

Madame le Maire expose la nécessité d'acquérir un nouveau camion-benne pour la commune.

Trois concessionnaires ont été contactés afin d'obtenir des devis :

Nissan.....21 490€ HT

Peugeot Marmagne.....22 909€HT

Renault.....25 900€HT

La commission achat s'étant réunie le 20 juin 2017,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **CHOISI** le concessionnaire Peugeot Marmagne,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer les documents concernés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Choix de l'entreprise - aménagement place de l'église

réf : 17_06_2017

Il est proposé au Conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux d'aménagement place de l'église.

Deux entreprises ont été contactées afin d'établir des devis :

Eurovia.....25 029.14€ HT

Axiroute.....21 978.87€HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **CHOISI** l'entreprise Axiroute pour la réalisation des travaux place de l'église,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer les documents concernés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Madame le Maire informe M. Lambert que des "rencontres militaires blessures et sports 2017" sont organisées.
- Madame le Maire explique l'évolution de la desserte de l'arrêt "Le Tronc", ligne Agglobus n°16.
- Madame le Maire rappelle la réglementation concernant les nuisances sonores :
Lun, Mar, Mer, Jeu, Ven : 8h30-12h // 14h30-19h30
Sam : 9h-12h // 14h-19h
Dim et jours fériés : 10h-12h // 15h-19h
et l'interdiction de brûler les déchets végétaux sous peine de verbalisation.
Un rappel sera adressé aux habitants.

Séance levée à : 21h

En mairie, le 26/06/2017

Le Maire

Bernadette GOIN


